



Fille de 10 ans qui veut vivre chez son pere

Par **cisou**, le **23/09/2008** à **23:19**

bonjours mon ex femme a demenage dans un autre departement.
le jugement dit:hebergement chez sa mere .
ma fille en locurance a dix ans et a decide de vivre a la maison.
depuis la rentre scolaire septembre 08 elle vit chez moi.
que dois je faire en sachant qu'elle ne veut pas s'arranger a l'amiable ?

en attente de votre reponse...merci d'avance

Par **jeetendra**, le **24/09/2008** à **13:30**

bonjour, le mieux c'est de trouver rapidement un arrangement avec votre ex femme qui beneficiaire du droit de garde de votre fille, à défaut vous êtes hors la loi non-représentation d'enfant, envoyez rapidement un courrier recommandé avec accusé de réception au juge aux affaires familiales relatant les faits et demandant un changement de la résidence de votre enfant ainsi que son audition, cordialement